



25, Bd Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

## DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### CESSION D'UN BUS ET DE MATÉRIELS À L'ASSOCIATION MTCA (MÉMOIRE DES TRANSPORTS EN COMMUN ANGOUMOISINS)

Direction Services Techniques -  
Transports - Mobilité  
Numéro : 2022-D-005

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- Vu les articles L 5216-4 et L 2123-18 du code général des collectivités territoriales,
- Vu, la délibération n°130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 modifiée, portant délégation d'attributions du conseil au président,
- Vu, l'arrêté n°69 du 26 octobre 2021 de Monsieur le président subdélégant à Monsieur Gérard DEZIER en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

### D E C I D E

#### Article 1<sup>er</sup> – Sont approuvées :

- La cession d'un bus IRISBUS dont les caractéristiques sont les suivantes :

Bus IRISBUS AGORA – 4388 TJ 16	
V.I.N	VNEPU07A100200280
Numéro de parc	161
Date d'achat	20/06/2001
Prix d'achat unitaire du véhicule	274 727,54 € HT
Durée d'amortissement	15 ans
Amortissements cumulés	274 727,54 € HT
Valeur nette comptable	0 €
Prix unitaire de cession	0 €

- La cession de 3 valideurs mixtes VIX dont les caractéristiques sont les suivantes :

Valideurs mixtes VIX (ERG TRANSIT SYSTEMS) (V 3000)	
N° d'inventaire	TRANS2001REPRI069
Date d'achat	31/12/2020
Prix d'achat unitaire pour des valideurs mixtes	1 821,77 € HT
Durée d'amortissement	6 ans
Amortissements cumulés (par valideur)	1 821,77 € HT
Valeur nette comptable	0 €
Prix unitaire de cession	0 €

- La cession de 4 poteaux :

PVI - Poteaux	
N° d'inventaire	TRANS1988REPRI001
Date d'achat	31/12/1988
Prix d'achat unitaire pour des poteaux	330,51 € HT
Durée d'amortissement	10 ans
Amortissements cumulés (par poteau)	330,51 € HT
Valeur nette comptable	0 €
Prix unitaire de cession	0 €

**Article 2** – GrandAngoulême cède gratuitement le bus, les 3 valideurs et les 4 poteaux à l'association MTCA (Mémoire des Transports en Commun Angoumoisins), située 554 route de Bordeaux à Angoulême.

**Article 3** – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 20 JAN. 2022

Pour Le Président,  
Le Vice-Président,



Gérard DEZIER

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le 20 JAN. 2022  
Publié ou notifié,  
Le 20 JAN. 2022